

Le Grand Fribourg comptera peut-être douze communes au lieu de neuf. Rien n'est définitif à ce stade

# Une fusion et des interrogations



La commune de La Sonnaz a inauguré sa ligne de bus récemment. Elle a aussi annoncé qu'elle ne rentrerait pas dans le processus de fusion du Grand Fribourg. Charly Rappo

« PATRICK CHUARD

**Fribourg** » Tout semblait clair, mercredi soir à Marly. Les représentants des neuf communes impliquées dans la fusion du Grand Fribourg ont validé à l'unanimité le concept et ont donné leur feu vert à un vote consultatif le 17 mai (LL d'hier). Dans les faits, des aspects importants restent flous. A commencer par le nombre de communes impliquées.

Sur les quatre localités qui avaient le statut d'observatrices, trois pourraient entrer dans le processus: Grolley, Neyruz et Pierraforttscha. «Elles ont manifesté leur intérêt, et des discussions sont en cours avec leurs autorités», indique le préfet de la Sarine, Carl-Alex Ridoré. La Sonnaz a, en revanche, décidé de quitter le bateau. La fusion pourrait donc compter non pas neuf, mais douze communes, avec celles qui font déjà partie du

processus (Avry, Belfaux, Corminbœuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Matran, Marly et Villars-sur-Glâne).

En revanche, certaines communes pourraient se retirer du processus à l'issue du vote consultatif du 17 mai. Selon le résultat, elles disposeront d'un délai d'un mois pour faire connaître leurs intentions. Mais la décision finale ne leur appartiendra pas. Selon la loi relative à l'encouragement des fusions de communes (LEFC), c'est l'Assemblée constitutive qui décidera de modifier, ou non, le périmètre de la fusion. A la majorité des deux tiers de ses délégués.

### Un délai de sécurité

Cette consultation en deux temps, avec un vote final prévu en mars 2021, rend perplexé Laurent Dietrich (pdc), conseiller communal à Fribourg: «La loi fixe un minimum de 50 000 habitants pour que la fusion soit valable. Que se passera-t-il si des communes im-



**«Ce concept est un plan de route qui n'est pas contraignant»**

Mirjam Ballmer

portantes sortent du périmètre? Personnellement, je ne suis pas tellement en faveur d'un vote consultatif», a-t-il lancé mercredi soir. La majorité des délégués juge toutefois que cette consultation en deux temps est une opportunité: «Nous prenons un risque à faire un vote consultatif, mais ce risque ne serait pas moins grand en votant directement sur la fusion. Si quelque chose ne va pas dans une commune, nous disposerons d'un délai pour corriger le tir», estime la députée Mirjam Ballmer (v).

«Concernant le principe même du vote consultatif, des élus voulaient connaître l'avis de leurs citoyens tout de suite, rappelle le préfet. Il était donc préférable de le faire de manière groupée dans toutes les communes.»

### Equation difficile

Sur quels critères l'assemblée jugera-t-elle que le vote est acquis dans une commune? Faudrait-il fixer un pourcentage

d'approbation minimal, tout en tenant compte du taux de participation? «Il est extrêmement difficile de formuler des critères précis, cette équation contient trop d'inconnues, juge Carl-Alex Ridoré. Il faudra procéder à une évaluation.» Après la détermination des communes, à la mi-juin, l'Assemblée constitutive se donnera trois mois avant de prendre une décision, en septembre.

Une autre incertitude plane sur le concept même de la fusion. Celui-ci tient en un document de quarante pages comprenant une longue liste de vœux. «Ce concept est un plan de route qui n'est pas contraignant, admet Mirjam Ballmer. Je ne doute pas que les autorités de la future commune mettront en œuvre les projets, mais cela prendra plusieurs années. Il faudrait d'ailleurs le préciser par écrit pour prévenir les citoyens.» La liste prévoit notamment des classes scolaires bilingues, des réductions du prix des transports publics avec la gra-

tuité pour les jeunes et les aînés, la création de maisons de quartier ou encore la construction d'une piscine.

### «Une liste de Noël»

Pour Olivier Carrel (plr), conseiller communal à Villars-sur-Glâne, «il s'agit d'une liste de Noël dont personne ne connaît le prix. On ne peut pas promettre aux citoyens que tout ce qui s'y trouve sera réalisé, tout en conservant un taux d'impôt entre 70 et 73 centimes.»

Certes, rien ne garantit juridiquement que les autorités de la future commune concrétiseront ces promesses, mais «il s'agit d'un engagement moral», considère Carl-Alex Ridoré. Pour la capacité d'investissement, il rappelle que deux études ont confirmé que le Grand Fribourg pourrait avoir une capacité d'investissement de 75 millions de francs par an, rendant possibles ces dépenses. »

PUBLICITÉ

NOUVEAU BILLET À GRATTER

GAGNEZ JUSQU'À

# 2 MILLIONS

*Pour une vie de luxe...*

LOTÉRIE ROMANDE  
www.loro.ch